

D G J → SDOJ pour classé

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DES CHEFS DE  
SERVICE TENUE VENDREDI, 31 JANVIER 1986  
de 9h à 12h et de 15 à 17 heures.

=====

- Président de la réunion : NDINDILYIMANA Augustin, Lt Col BEM,  
Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif.
- Participants:
  - Monsieur MUGEMA Romuald, Secrétaire Général
  - Monsieur MBATEYE Thomas, Directeur Général du Mouvement Coopératif
  - Monsieur MUNYAMBARAGA Narcisse, Directeur Général de la Jeunesse
  - Monsieur KURAZIKUBONE Joseph, Directeur de l'Encadrement et  
Formation
  - Monsieur NJANGWE Philippe, Directeur des Sports
  - Monsieur KAYOBOKE Ferdinand, Directeur de la Planification,  
Evaluation et Inspection des Projets
  - Monsieur KALISA Emmanuel, Chef de Division Inspection
  - Monsieur BIKINDI Simon, Chef de Division Folklore
  - Monsieur RUSANGANWA Augustin, Chef de Division Production
  - Monsieur HAKIZIMANA Protais, Chef de Division Formation
  - Monsieur KAREKEZI Epimaque, Chef de Division Encadrement
  - Monsieur MUSILIKARE J. Népomuscène, Chef de Bureau Sports d'Equipe
  - Monsieur RUTAMBUKA Claudion, Chef de Bureau Statistique
  - Monsieur UWIMANA J.M. Viannoy, Chef de Bureau Loisirs Socio-  
Educatif
  - Monsieur GIRUKUBONYE J. Damascène, Chef de Bureau Formation
  - Monsieur KABERA Guy, Chef de Bureau Evaluation
  - Monsieur MAHUNGU J. Bosco, Chef de Bureau Gestion des Crédits
  - Monsieur HATEGEKIMANA Emmanuel, Chef de Bureau Gestion du Personnel.

Le Ministre a réuni les Chefs de Service pour une réflexion sur le programme d'action devant guider chacun dans l'organisation des activités au cours de cette année 1986.

A cette réunion, il avait souhaité la participation des coopérateurs étrangers travaillant dans notre Département. Seul le coopérateur allemand, Monsieur Joachim FICKERT, Chef du Projet "Football" a pu répondre à l'invitation tandis que Monsieur William DALYRMPLE était retenu par une mission d'inspection des Silos Coopératifs à GIKONGORO.

La réflexion a porté essentiellement sur 5 points :

1. La coopération avec nos partenaires étrangers
2. L'examen de l'exécution des recommandations de la réunion du 17 décembre 1985
3. Les stratégies sectorielles de développement
4. La production des jeunes
5. La rénovation du ballet national.

I. La coopération avec nos partenaires étrangers.

En se référant à la recommandation de la réunion du 17 décembre 1985, le Ministre a insisté pour qu'une récapitulation soit faite en vue d'une meilleure harmonisation des contacts et des relations du Ministère avec les pays amis, les organisations internationales et les organismes non gouvernementaux.

Il a suggéré à la Direction Planification de planifier et suivre les actions importantes à mener par chaque Direction Générale et d'avoir une banque de projets à soumettre aux bailleurs de fonds éventuels par l'intermédiaire de nos Ambassades à l'étranger (CANADA, ONU, ...).

A chaque Direction Générale, il a demandé d'élaborer des memorandum à remettre à la Direction Planification qui en fera une synthèse à envoyer au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération pour les communiquer à nos partenaires lors des diverses commissions mixtes.

Aux coopérants il leur a recommandé de contribuer au renforcement de nos relations par des informations et des contacts avec les pays qu'ils représentent.

A Monsieur FICKERT, il a demandé en particulier de participer à l'élaboration d'une stratégie de formation pour le sport d'élite et de nous renseigner sur toutes les possibilités de coopération avec la République Fédérale d'Allemagne. Actuellement, le Gouvernement Rwandais entretient de bonnes relations avec la République Fédérale d'Allemagne par la GTZ, la Fondation CONRAD ADENAUER et la RHENANIE PALATINAT.

Il aura la tâche également de faciliter nos commandes de matériels de sport que nous passons aux firmes allemandes.

Quant à la coopération avec les USA, Monsieur William DALYRMPLE devra nous aider à suivre et développer nos liens de coopération avec les organismes américains (USAID, IHAP, CORPS DE LA PAIX, etc...). En plus de son travail habituel, il lui est demandé de nous aider à harmoniser les actions entreprises dans le domaine des Silos par GRENARWA, CRS, MIJEUQOP, etc...

2. L'examen de l'exécution des recommandations de la réunion du 17 décembre 1985.

L'examen du compte-rendu de la réunion du 17 décembre 1985 visait à rappeler les dossiers qui devaient être traités par chaque service et insister pour ce qui n'avait pas encore été fait.

Un point particulier a retenu l'attention: les moyens d'assainir la gestion des CFJ, celle du Centre de KAVUMU et des infrastructures sportives de NYAMIRAMBO et de REMERA.

- La Gestion du Matériel des CFJ.

Le Ministre a rappelé que les instructions ont été données dans les directives annuelles. Il a été demandé de tenir des fiches de stock où il est indiqué les entrées et les sorties ainsi qu'un classement des bordereaux de livraison.

Ces bordereaux doivent se retrouver aux magasins du Ministère tandis que la Gestion des Crédits et la Direction Générale de la Jeunesse devront détenir des fiches qui reflètent la situation de tout le matériel se trouvant dans chaque Centre.

Après de longues discussions sur ce mode de contrôle par les fiches, il a été retenu que pour le matériel didactique et les biens non consommables du Centre soient gérés suivant cette procédure. Tandis que pour le matériel de consommation-Production acquis sur le fonds de roulement ou accordé par le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif, une commission composée des Chefs des Divisions Formation et Production et du Gestionnaire des Crédits déterminera un mode de contrôle à communiquer aux Directeurs des Centres et au responsable des magasins du Ministère.

- La gestion du Centre de KAVUMU.

Le Centre de Formation de KAVUMU connaît une gestion non suivie. Pour les stages qui s'y déroulent, ce sont les agents du Ministère qui font tout tandis que le Directeur du Centre et tout son personnel ne s'occupent du Centre qu'à l'absence de ces agents.

Cette situation a été jugée anormale. Pour y remédier, les membres de la réunion ont arrêté les mesures suivantes :

- a. la direction du Centre s'occupe de la gestion du Centre pendant la période même du stage : restauration, hébergement, etc...

- b. les agents du Ministère ne s'occuperont que de l'organisation et de l'exécution des stages
- c. au niveau du Ministère, le Secrétariat Général, par le biais de la Direction Planification, Evaluation et Inspection des Projets s'occupera de la planification des stages devant s'y dérouler
- d. une note doit être adressée au Directeur du Centre en lui expliquant les nouvelles dispositions prises.

Après cette mise au point, le Ministre a indiqué les travaux à réaliser en priorité.

- Au Secrétaire Général.

1. Le démarrage du Chantier de l'Ouest
2. La gestion du charroi : la rigueur dans l'utilisation des véhicules à notre disposition doit dicter des mesures sévères, une inspection régulière par nos mécaniciens et une affectation d'un chauffeur unique à chaque véhicule.

- Au Directeur Général de la Jeunesse.

1. La publication du prospectus sur la Jeunesse
2. Le remplacement des Directeurs des CFJ de KIRWA, GATI, MUKINGO et MUTURA.
3. L'évaluation des CFJ de G. CULIRO et l'application des décisions prises pour MAYANGE et le Chantier de l'Est.
4. La finalisation des documents "Directives aux CFJ", "Directives aux Encadreurs de la Jeunesse et des Coopératives", "Instructions tirées des discours du Président de la République au Ve Congrès Ordinaire du MRND en matière d'encadrement des Jeunes".
5. Projet de loi sur l'éducation non formelle et l'harmonisation des programmes pour les Jeunes.

- Au Directeur Général des Sports et Loisirs.

1. La finalisation du rapport sur la situation des commandes de matériel de sport et l'établissement du plan global de distribution suivant les principes habituellement suivis (programmes de formation; entraînement équipes nationales; assistance aux Communes, aux Ecoles et aux Cellules Spécialisées; réserve pour l'assistance non programmée;...).
2. Les préparatifs pour les rencontres des équipes de football de SOMALIE et de SWAZILAND les 9 et 16 Février 1986 dans le cadre des compétitions africaines.

## II. Les stratégies sectorielles de Développement.

Depuis l'année dernière, le Ministère du PLAN a organisé des séminaires et des réunions consacrées à la préparation du IVe Plan au niveau des administrations préfectorales et des départements ministériels.

Pour le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif, une note a été adressée aux Préfets de Préfecture ayant pour but de leur demander de nous communiquer les stratégies susceptibles d'aider les jeunes descolarisés et non scolarisés dans le domaine de la formation et l'encadrement des Jeunes, celui de la création d'emploi par le biais des associations des jeunes et des coopératives, dans le domaine culturel à travers l'organisation des sports et des loisirs. Aussi la Direction Planification en collaboration avec les Directions Générales élabore depuis avril 1985 des stratégies sous-sectorielles en rapport avec les missions nous assignées.

Aujourd'hui, il est grand temps de constituer le premier document à soumettre au Ministère du Plan pour avis et observations. Ce document devra faire ressortir la place qu'il faut à la Jeunesse, aux Coopératives, aux Sports et Loisirs.

## III. La production des jeunes dans les CFJ et GSE.

La mission de formation et d'encadrement des jeunes dans les CFJ doit viser leur perfectionnement professionnel et leur intégration dans la vie socio-économique du pays en vue de la production et de la création d'emplois pour les jeunes. La production à mettre en évidence est la production agro-pastorale et artisanale et les emplois sont à promouvoir en milieu rural à travers les GSE des jeunes.

En guise de soutien, le Ministère met à la disposition des jeunes, pour leur permettre de produire, des fonds de roulement et des matériels didactique et technique. Mais le problème qui se pose est celui du suivi de la production et de la rentabilité des CFJ et des GSE des Jeunes. Leur niveau de productivité reste insuffisant suite aux limitations du marché, des terrains d'exploitation, des cadres techniques qualifiés et des biens d'équipements.

Concernant l'insuffisance des terrains d'exploitation, le Ministère interviendra auprès des autorités locales pour obtenir de nouvelles parcelles dans la mesure du possible.

Pour le perfectionnement du personnel d'encadrement, il est envisagé des stages de formation aux Gestionnaires et Directeurs des Centres ainsi qu'aux responsables au niveau Communal et Préfectoral. Dans ces stages, il sera question surtout d'explicitier les directives données et le programme d'activités 1986. Dans les CFJ, un accent particulier sera mis sur l'éducation civique, la formation coopérative et l'étude des statuts des groupements.

Concernant les biens d'équipements, le matériel technique et didactique sera accordé gratuitement aux CFJ, le fonds de roulement devant servir pour la production. Priorité sera donnée aux Centres sous tutelle du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif.

Pour les groupements, on fera intervenir les Préfets de Préfecture pour déterminer le GSE viable en besoin de crédits. Le concours agropastoral et artisanal ayant été lancé l'année dernière pour les y aider, il faudra préciser les critères d'octroi de crédits pour leur permettre d'apprécier objectivement la viabilité de chaque groupement. Les Services d'Encadrement et de Production de la Direction Générale de la Jeunesse devront finaliser les procédures et les dossiers pour ces crédits tandis le Service de la Formation doit élaborer les directives à suivre par les CFJ.

#### IV. La Relance des Coopératives.

Comme recommandé lors de la réunion du 25 Octobre 1985, cette année 1986 sera pour le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif une année de notre Mouvement Coopératif. Elle devra être marquée spécialement par des actions de sensibilisation et d'animation à tous les échelons aux niveaux des organes de direction, d'exécution (gérants) et des coopératives ainsi que par l'inspection des coopératives et leur évaluation.

Concernant les actions de sensibilisation et d'animation, il faut des sketches radiodiffusés bien adaptés et bien faits.

Quant aux actions d'inspection, il faudra opérer un choix de coopératives à visiter. Ainsi des réunions seront programmées au niveau des Sous-Préfectures avec les responsables des coopératives (Conseils d'Administration) et les Encadreurs. A cette occasion, il sera précisé les coopératives qui requièrent des visites.

Le Ministre a insisté sur les bonnes relations qui doivent caractériser notre Ministère et les intervenants dans le Mouvement Coopératif. Il faudra chaque fois préciser le rôle de chacun.

V. La Rénovation du Ballet National.

Pour répondre à sa mission de faire rayonner les richesses folkloriques de toutes les régions du pays, le Ballet URUKEREREZA doit être renouvelé dans ses représentations surtout qu'elles deviennent monotones. Aussi une réunion prévue le 10 Février avec les responsables permettra de donner des orientations et à cette même occasion, il sera examiné les programmes des manifestations du V Juillet 1986.

Le Ministre a terminé la réunion en rappelant l'importance des réunions sur la marche du Service que les responsables à tous les niveaux doivent tenir. C'est ainsi qu'on cherche toujours à connaître de mieux à mieux les missions de notre Ministère et à les exécuter de façon concertée et coordonnée.

Fait à Kigali, le 7 Février 1986

Le Président de la Réunion  
NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col BEM

Ministre de la Jeunesse et  
du Mouvement Coopératif.-

Le Rapporteur,  
HATEGEKIMANA Emmanuel.-

Diffusion:

- Chef de Service au  
MIJEUCOOP (Tous)